

## Compte rendu de la réunion du Bureau de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mardi 3 novembre 2020 à 17h30 en visioconférence.

Conseillers élus: ..... 8  
Conseillers en fonction : ..... 8  
Conseillers présents: ..... 8

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

### Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Pierre MAMMOSSER, M. Serge KRAEMER, M. Olivier ROUX M. Adrien WEISS,  
M. Christophe SCHIMPF, M. Didier BRAUN,

### Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

### Ordre du jour :

#### Ordre du jour :

1. **Développement économique** : attribution du devis complémentaire relatif au marché de réalisation des voiries définitives sur l'axe central de la ZAi à Soultz-sous-Forêts
2. **Urbanisme – modification n°2 du PLUi** : point sur le procès-verbal de synthèse remis par le commissaire enquêteur en date du 22/10/2020
3. **Point sur la politique du service à la personne**
4. **Aménagement de l'espace** :
  - 4.1 carrefour giratoire de la RD 263 / RD 243 : attribution du marché d'entretien
  - 4.2 Carrefour giratoire de la RD 263 / RD 52 vers Hoffen : réflexions quant à l'aménagement
5. **Enfance petite enfance** : partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Wissembourg concernant l'accueil des enfants du RPI Retschwiller/Memmelshoffen/Keffenach : approbation de la participation de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt
6. **Communication** : point sur l'élaboration du bulletin intercommunal
7. **Divers**

Point un de l'ordre du jour : **Développement économique** : attribution du devis complémentaire relatif au marché de réalisation des voiries définitives sur l'axe central de la ZAi à Soultz-sous-Forêts

Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision en date du 15 octobre 2020 d'attribuer le marché relatif à la réalisation des voiries définitives – tranche 1 - de l'axe central de la zone d'activités à Soultz-sous-Forêts à l'entreprise COLAS pour un montant de **59 782,00 euros hors taxes**.

Le Président informe l'assemblée de la tenue d'une réunion de démarrage en date du 19 octobre 2020 en présence de représentants de la société COLAS et de la maîtrise d'œuvre BEREST au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- validation du planning des travaux : du 28 octobre 2020 au 06 novembre 2020

- l'option « réalisation des travaux de nuit » chiffrée à 4 200,00 euros hors taxes n'est pas retenue tant d'un point de vue technique que financier
- demande de devis complémentaire pour la mise en enrobés du trottoir dans le prolongement de la Rue Félix Dournay,

Le Président présente à l'assemblée le devis relatif à la réalisation des enrobés du trottoir dans le prolongement de la Rue Félix Dournay pour un montant de **7 513,50 euros hors taxes** et présente la synthèse du coût de réalisation des travaux.

<b>SYNTHESE DU COUT DES TRAVAUX</b>					
	Offre initiale (en euros HT)	Offre après négociation (en euros HT)		Devis complémentaire (en euros HT)	Coût total avec option (en euros HT)
		Rabais en %	Coût		
COLAS	61 520,00 €	2,5%	59 782,00€	7 513,50 €	<b>67 295,50€</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres :

- approuve le devis de la société COLAS afférent à réalisation des enrobés sur le trottoir de l'axe central dans le prolongement de la rue Félix Dournay pour un montant de **7 513,50 euros hors taxes**
- approuve la participation de la Communauté de communes à hauteur de **67 295,00 euros hors taxes** conformément au tableau ci-dessous :

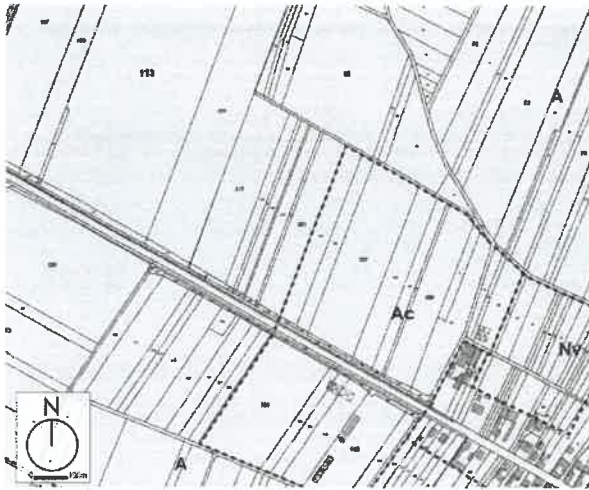
<b>SYNTHESE DU COUT DES TRAVAUX</b>					
	Offre initiale (en euros HT)	Offre après négociation (en euros HT)		Devis complémentaire (en euros HT)	Coût total avec option (en euros HT)
		Rabais en %	Coût		
COLAS	61 520,00 €	2,5%	59 782,00€	7 513,50 €	<b>67 295,50€</b>

- dit que les crédits sont inscrits au budget 2020
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

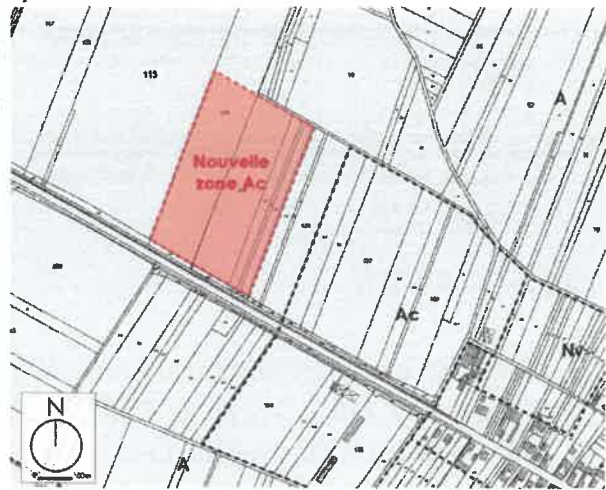
Point deux de l'ordre du jour : **Urbanisme – modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : point sur le procès-verbal de synthèse remis par le commissaire enquêteur en date du 22/10/2020

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la modification porte sur La création d'une zone agricole « constructible » (Ac) (Changement de zonage règlementaire et passage d'un zonage A (Agricole) à un zonage Ac). Le projet de PLUi modifie le plan de zonage, le règlement écrit du PLUi pour la zone afférente ainsi que le tableau des surfaces

**Avant modification**



**Après modification**



Le Président rappelle que l'enquête publique y afférente s'est déroulée du 21/09/2020 au 16/10/2020 et qu'une réunion de synthèse avec le commissaire enquêteur s'est tenue le 22/10/2020 au cours de laquelle le procès-verbal de synthèse a été remis. Celui-ci fait la synthèse des remarques et avis (favorables/ défavorables) des personnes qui se sont prononcées durant la période d'enquête. Après cette remise, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt dispose de deux semaines pour répondre aux interrogations du commissaire enquêteur (interrogations qui sont dans le PV de synthèse).

A ce titre, l'ATIP – assistant à maîtrise d'ouvrage – de la Communauté de communes élabore un mémoire en réponse au PV de synthèse. Ce mémoire de réponse est ensuite transmis au commissaire enquêteur et sera une pièce permettant de finaliser son rapport d'enquête publique, rapport transmis un mois après la fin de l'enquête c'est-à-dire au plus tard le 16/11/2020.

Le Président signale aux membres du Bureau que plus d'une dizaine de personnes se sont déplacées sur les lieux de permanences pour exposer leurs remarques, 15 remarques déposées dont 10 avis défavorables. Les craintes portent majoritairement sur les nuisances sonores, olfactives, visuelles ainsi que les risques liés à l'explosion.

Le Président propose aux membres du Bureau d'une part de faire remonter leurs observations quant au PV de synthèse remis par le commissaire enquêteur, dans l'attente de la remise de son rapport final, et de prendre l'attache de la municipalité de Rittershoffen pour connaître le positionnement du Conseil Municipal sur ce dossier.

### **Point trois de l'ordre du jour : Point sur la politique du service à la personne**

Le Président informe les membres du Bureau de la tenue d'une réunion de travail avec les représentants de l'ABRAPA en date du 21/10/2020.

Cette réunion avait un double objectif, d'une part faire le point sur l'activité de portage de repas sur le territoire et d'autre part présenter les différentes missions de l'ABRAPA.

## 1. Point sur le service de portage de repas : comparatif activité 1<sup>er</sup> semestre 2019 / 1<sup>er</sup> semestre 2020

	Nb de bénéficiaires	Nb de repas
Janvier – Juin 2019	33	2 759
Janvier – Juin 2020	34	3 699

- Participation de la Communauté de communes : 1,44 euros / repas soit **5 326,50 euros** pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020. Activité en hausse non pas en termes de bénéficiaires mais au niveau des repas commandés, dû en partie au confinement
- La problématique du portage de repas à domicile sera abordée lors de la prochaine réunion du CIAS qui se réunira d'ici la fin d'année et qui devra statuer sur les 3 alternatives :
  1. Arrêt de la participation de la Communauté de communes
  2. Maintien du dispositif actuel et de la participation financière de l'intercommunalité à hauteur de 1,44 euros / repas
  3. Intervention intercommunale pour l'ensemble des opérateurs, traiteurs notamment

## 2. Présentation des autres missions de l'ABRAPA :

- Téléassistance bip tranquille
- Résidences autonomie et résidences services (proposition de logements aux séniors, du studio au 3 pièces)
- EHPAD
- **Aides à domicile** : 2 modes d'intervention possibles :
  - **Prestataire** : l'ABRAPA est l'employeur et assure la gestion du personnel. Mise à disposition des intervenants formés et compétents pour l'aide aux personnes âgées et en situation de handicap. Elle assure la continuité de service
  - **Mandataire** : Le particulier est l'employeur de l'intervenant, il assume la responsabilité de ce statut. L'Abrapa peut, si l'employeur le souhaite, proposer des intervenants et effectuer les démarches administratives à sa place (déclaration d'embauche, contrat de travail, bulletins de paie...).

### Proposition du Bureau :

- Organisation d'une réunion (Conseillers communautaires / Secrétaires de Mairies) avec les services du Conseil Départemental et un acteur économique intervenant au niveau des aides à domicile

## Point quatre de l'ordre du jour :

### **4.1 Aménagement de l'espace – carrefour giratoire de la RD 263 / RD 243 :** attribution du marché d'entretien

Le Président informe les membres du Bureau qu'une nouvelle consultation relative à l'entretien du carrefour giratoire de la RD 263 / RD 243 a été lancée auprès de 4 entreprises – Fenninger Paysage, Entreprise Hutt, Jardins Gottri et les Jardins de la Main Verte – selon les modalités suivantes :

#### **1. Prestations demandées :**

- Entretien de la pelouse
- Entretien des massifs de rosiers

#### **2. Durée de la prestation :**

- 6 mois par saison à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 sur une période de 3 ans

Le Président précise aux membres du Bureau que seules 3 entreprises parmi les 4 consultées ont remis une proposition tarifaire et présente l'analyse desdites offres.

<b>Valeur technique - Total / 40 points</b>	<b>Fenninger Paysage</b>	<b>Note</b>	<b>GOTTRI</b>	<b>Note</b>	<b>HUTT</b>	<b>Note</b>
Présentation succincte de l'entreprise et références (10 points)		10		10		10
Les qualifications et certifications de l'entreprise (10 points)		10		10		5
Le mode opératoire et la cohérence du planning annuel prévisionnel détaillé par mois et incorporant les actions prévues au cahier des charges (20 points)		20		20		20
<i>Total note technique</i>		<b>40</b>		<b>40</b>		<b>35</b>
<b>Prix des prestations - Total / 60 points</b>	<b>Fenninger Paysage</b>	<b>Note</b>	<b>GOTTRI</b>	<b>Note</b>	<b>HUTT</b>	<b>Note</b>
Montant des prestations sur le prix forfaitaire	5 150,00 €	60	8 018,00 €	38,5	5 530,00 €	55,9
<i>Total note prix des prestations</i>		<b>60</b>		<b>38,5</b>		<b>55,9</b>
<b>Note finale</b>		<b>100,0</b>		<b>78,5</b>		<b>90,9</b>
<b>Proposition de classement des offres</b>		<b>1</b>		<b>3</b>		<b>2</b>

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres :**

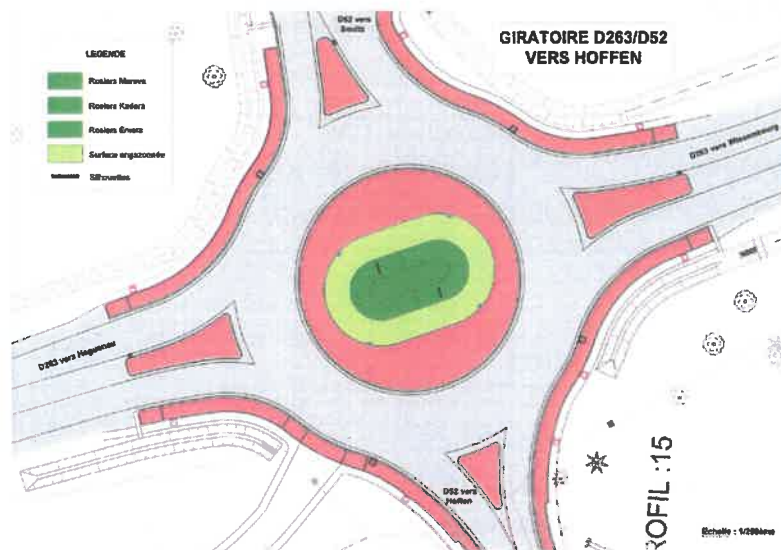
- approuve l'attribution des travaux d'entretien du carrefour giratoire de la RD 243/ RD 263 à l'entreprise Fenninger Paysage sise 2, rue des 4 Vents 67500 HAGUENAU pour un montant annuel fixe de **5 150,00 euros hors taxes** sur toute la période de contractualisation à savoir :
  - 6 mois par saison à compter du **1<sup>er</sup> mai 2021** sur une période de **3 ans**
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2020
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

### **4.2 Carrefour giratoire de la RD 263 / RD S2 vers Hoffen :** réflexions quant à l'aménagement

Le Président rappelle à l'assemblée la réalisation d'un carrefour giratoire par le Conseil Départemental sur la RD 263 à hauteur de la Commune de Hoffen.

Le Président précise que des travaux paysagers seront réalisés par le Département à l'instar du carrefour giratoire (Surbourg / Schwabwiller) et propose de mener des réflexions pour valoriser l'anneau central du giratoire par l'illustration des thèmes identitaires du territoire (2 silhouettes)

## Alternative retenue par le Bureau quant au positionnement des silhouettes



- Parmi les premiers thèmes envisagés, le tourisme équestre et la maison Alsacienne.
- Autres propositions de thématiques à formuler lors de la Réunion du Bureau du 1/12/2020

### **Point cinq de l'ordre du jour : Enfance petite-enfance – partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Wissembourg concernant l'accueil des enfants du RPI Retschwiller / Memmelshoffen / Keffenach :** approbation de la participation de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Wissembourg pour l'accueil des enfants du RPI Retschwiller / Memmelshoffen Keffenach à l'accueil périscolaire de Drachenbronn a été initié en 2016.

Le Président informe l'assemblée que 10 enfants du RPI ont fréquenté régulièrement la structure de Drachenbronn lors de l'année scolaire 2019.

D'un point de vue financier, la contribution de la Communauté de communes, pour la période de janvier à décembre 2019, s'élève à **9 676,10 euros**.

Les dépenses globales	Budget 2019			
	Prévisionnel	Réalisé	Part RPI	% RPI
	129 871,03 €	126 033,03 €	21 266,32 €	17%
Achats	28 145,71 €	24 705,46 €	4 359,97 €	17,6%
Services extérieurs	4 474,29 €	6 790,15 €	1 216,42 €	17,9%
Autres services extérieurs	18 281,36 €	16 248,23 €	2 601,56 €	16,0%
Charges de personnel	78 969,67 €	78 289,19 €	13 088,37 €	16,7%

Les recettes globales	Budget 2019			
	Prévisionnel	Réalisé	Part RPI	% RPI
	129 871,03 €	133 408,80 €	21 266,32 €	16%
Participations familiales	40 258,30 €	43 018,01 €	10 844,12 €	25,2%
C.A.F	5 167,85 €	5 811,00 €	746,10 €	12,8%
Aide État (CUI/CAE)	6 090,00 €	6 224,89 €		
Subvention collectivité d'équilibre	78 354,88 €	78 354,90 €	9 676,10 €	12,3%

Suite à cet exposé, le Président précise aux membres du Bureau que le partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Wissembourg se poursuit pour l'année scolaire 2020 /2021 selon les mêmes conditions.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres :**

- approuve la participation financière de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt de **9 676,10 euros** pour l'année 2019
- acte la poursuite de l'engagement de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour une année scolaire à compter de la rentrée de septembre 2020 selon les mêmes conditions d'acheminement des enfants à l'accueil périscolaire de Drachenbronn
- autorise le Président à signer tout acte afférent à la poursuite du partenariat
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
- les crédits sont inscrits au budget

### **Point six de l'ordre du jour : Point sur l'élaboration du bulletin intercommunal**

Le Président énonce quelques rappels aux membres du Bureau sur le bulletin intercommunal

- **Rythme de parution** : annuel
- **Période de parution** : Noël – Nouvel an
- **Nombre d'exemplaires** : 8 500
- **Volume** :
  - mini 8 pages – édition 2019*
  - maxi 24 pages – édition 2018*

### **Proposition du Bureau :**

- o Transmission d'un chemin de fer aux Vice-présidents semaine 46
- o Premiers échanges sur la rédaction des articles lors de la réunion Président / Vice-présidents du 17 novembre prochain.

### **Point sept : divers**

Le Président de la Communauté de communes  
de l'Outre-Forêt  
Paul HEINTZ

